

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2019 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE
DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF**

Direction Proximité - Politique sportive
– FSSE / LRM
N° 2019-D-400

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du forum sport santé environnement (FSSE) des 7 et 8 septembre 2019, est approuvée la convention de partenariat passée entre le comité départemental olympique et sportif (CDOS) situé rue des Mesnier à Saint-Yrieix et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit que le CDOS s'engage à soutenir le FSSE par le versement de la somme de 3 000 €.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngouleme s'engage à insérer le logo du CDOS dans la liste des partenaires référencés ainsi que sur différents supports de communication de l'évènement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 10 octobre 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **10/10/2019**
Publié ou notifié,
Le **10/10/2019**